

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00494

Numéro SIREN : 794 688 556

Nom ou dénomination : AB DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2023 sous le numéro de dépôt 3259

AB DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 25 Rue Bersot
25000 BESANCON
794 688 556 RCS BESANCON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 25 mai,
A 13 Heures,

La société FINANCIERE SB, Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social 13 B Rue des Cantons, 25400 AUDINCOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 838 954 766 RCS BELFORT, Représentée par son Gérant, Monsieur Benoît BARTHOULOT,

Associée unique de la société AB DEVELOPPEMENT,

En présence de Madame Audrey BARTHOULOT, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de Madame Audrey BARTHOULOT de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

la société FINANCIERE SB, société à responsabilité limitée, au capital de 30 000 euros, dont le siège social est 13 B Rue des Cantons à AUDINCOURT (25400), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 838 954 766 RCS Belfort, représentée par Monsieur Benoît BARTHOULOT, son gérant.

Monsieur Benoît BARTHOULOT, au nom de la société FINANCIERE SB, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide que la société FINANCIERE SB ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SARL FINANCIERE SB
Monsieur Benoît BARTHOULOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Barthoulot', written over a horizontal line.

Signature